



*[Signature]*

**DECISION N° 045 /ANAC/MIT/DCS-DRTA-DAF/SA**

Portant adoption de la réglementation technique relative à  
l'utilisation des aéronefs télépilotés en République du Bénin

*ANAC  
BEAC  
Pour approbation  
19/09/18*

**LE DIRECTEUR GENERAL**

- VU** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'Election Présidentielle du 20 mars 2016 ;
- VU** la convention relative à l'aviation civile internationale signée à Chicago, le 07 décembre 1944 et ses Annexes ;
- VU** le règlement n° 08/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013 portant adoption du code communautaire de l'aviation civile des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- VU** la loi n° 2013-08 du 29 août 2013 portant Code de l'Aviation Civile et Commerciale en République du Bénin ;
- VU** le décret N° 2018-198 du 05 juin 2018, portant composition du Gouvernement de la République du Bénin ;
- VU** le décret N° 2016-418 du 20 juillet 2016, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Infrastructures et des Transports ;
- VU** le décret N° 2015-071 du 12 février 2015, portant approbation des statuts de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;
- VU** le décret N° 2015-047 du 09 février 2015, portant réglementation de la sécurité aérienne ;
- VU** l'arrêté n° 079/MIT/DC/SGM/ANAC/SA du 26 août 2016 portant adoption des Règlements Aéronautiques du Bénin ;

Considérant les nécessités de service,

## DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : Est adoptée la réglementation technique relative à l'utilisation des aéronefs pilotés à distance telle que jointe à la présente décision.

**Article 5** : La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 SEPT 2018



**Ampliations :**

- MIT (ATCR)
- Toutes Directions et entités ANAC
- Structures aéroportuaires
- JO
- Archives